

EXTRAIT DU PV DE LA REUNION DU CM du 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois d'octobre à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRIENNE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. COUCHOUX Pascal, M. TOUZELET Romain, Mme COULON Arielle, M. COUCHOUX Eric, M. FATET Alain, Mme MEUNIER Estelle, Mme RUE Nadia et Mme CLERC Adeline.

Absents excusés : M. CHARBOUILLOT Jean -Paul, Mme PATEY Nadège

Lecture du compte-rendu du 21 septembre 2022

Achat d'un véhicule d'occasion, reprise de l'ancien et ouvertures de crédits - DM 2022 002 - DE 2022 041

Exposé :

Lors de la réunion du 21 septembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de ne pas réparer le véhicule Kangoo dont le devis de réparation s'élève à 5 017.84 € T.T.C., et, d'acquérir un nouveau véhicule.

Compte-tenu, qu'il n'est pas possible, dans l'immédiat, de bénéficier de subventions pour l'acquisition d'un véhicule électrique,

Compte-tenu du besoin urgent de remplacer notre véhicule utilitaire,

Monsieur le Maire propose l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion.

Plusieurs garages ont été consultés, seuls trois d'entre eux ont proposé un véhicule d'occasion répondant à nos souhaits.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de EUROREPAR Garage GUYONNET à Boyer :

Prix du véhicule : 10 700 € TTC

Carte grise : 302.76 €

Reprise du véhicule Kangoo communal au prix de 700 €

Il convient également d'ouvrir les crédits nécessaires à l'achat du véhicule (section investissement Article 2182.12).

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion

- retient la proposition ci-dessus du garage EUROREPAR Garage GUYONNET à Boyer :

Prix du véhicule : 10 700 € TTC (dix mille sept cent euros)

Carte grise : 302.76 € (trois cent deux euros soixante-seize centimes)

- décide la vente de notre véhicule Renault Kangoo immatriculé BD-553-YJ au garage EUROREPAR Garage GUYONNET à Boyer pour le prix de sept cent euros

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- décide les ouvertures de crédits nécessaires à l'achat du véhicule.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 14 octobre 2022

Vote de crédits supplémentaires suite cession véhicule kangoo - DM 2022 003 - DE 2022 042

Exposé :

Suite à la cession du véhicule kangoo, le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits nécessaires à la vente du véhicule et à la sortie de celui-ci de l'inventaire communal.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal COUCHOUX

